

info@vbbp-pfvb.be <info@vbbp-pfvb.be>

À Anthony, jphmeurs@yahoo.com, camargo.rc@gmail.com, moi, parquet@fvwb.be

Conformément aux articles 24, 25, §3-§7 du règlement juridique de la FVWB asbl, un règlement à l'amiable est proposé aux personnes concernées dans le cadre de l'affaire ci-dessus:

- Anthony GALLE (licence n° 102190 , affilié au club de BW Nivelles) sera suspendu de toutes fonctions, à l'exception de celles de président, de secrétaire et d'arbitre, pour deux (2) week-ends de championnat, la suspension pour un (1) week-end de championnat étant effectivement appliquée lors du premier week-end du prochain championnat 2024-2025 et la suspension pour l'autre week-end de championnat étant appliquée s'il est à nouveau sanctionné pour des infractions similaires dans une période se terminant le 31 mai 2025.

Suite à l'acceptation de ce règlement à l'amiable par la personne concernée, la décision susmentionnée est devenue définitive.

Met vriendelijke groet,
Bien cordialement,

Joris Verstraeten
Procureur fédéral Volley Vlaanderen détaché
(ad hoc) auprès du Parquet fédéral Volley Belgium